

Le Maire
Vice-Président du Conseil Départemental
Des Alpes Maritimes
Vice-Président de la Communauté
De la Riviera Française

Affaire suivie par: RM/vd
Rémi MOREAU
Directeur général des services
Tél : 04 92 10 48 56
Courriel : direction.generale@mairiercm.fr

Monsieur Guillaume LEROY
Président de l'association
Transparence Citoyenne

dada+request-46180-1370d485@madada.fr

Roquebrune Cap Martin, le 18 juillet 2024

Objet : **Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs — communication des notes de frais du Maire**

P.J. : Tableau listant les notes de frais - Justificatifs

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande reçue par courriel le 18 juin 2024, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'extraction comptable relative aux notes de frais de déplacement et de restauration (réunions de travail) accompagnée des pièces justificatives, liés au mandat du Maire de Roquebrune Cap martin, depuis 2020.

Je vous précise qu'il n'existe pas de délibération municipale concernant les frais de représentation, aucune dépense n'a donc été engagée à cette fin.

De plus, vous ne trouverez dans ce document aucun montant lié aux fonctions de Président du comité de direction de l'Office d'Animation Touristique et de Président du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale car aucun frais n'a été engagé à ces titres.

Je vous prie d'agréer, *Monsieur le Président*, l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick CESARI

